

Conseil **communiqué** économique et social de la région Ile-de-France

Paris, le 1^{er} décembre 2005

Economie sociale et solidaire : la contribution du CESR

Conscient du poids économique de l'économie sociale et solidaire, tant au plan national (10% du PIB et 1,8 million d'emplois), qu'en Ile-de-France (plus de 71 000 établissements), le CESR prend acte du rapport de l'Exécutif régional, partageant son approche d'une vision globale de l'économie régionale intégrant ce secteur à sa juste place. Il soutient donc les initiatives donnant à l'économie sociale et solidaire toute opportunité de se développer et de se faire connaître.

Faciliter le développement de projets et le financement

Le CESR se félicite de l'esprit de partenariat qui a présidé à l'élaboration de cette politique et encourage le Conseil régional à mener des analyses complémentaires sur les secteurs tertiaires de l'économie sociale (banques, assurances, mutuelles...), secteurs phares.

Le CESR est favorable à la création d'un outil visant à réserver les subventions aux structures et aux projets qui présentent un intérêt régional marqué. Il se félicite de la création du FRIDEF (Fonds Régional d'Investissement pour le Développement Économique et la Formation professionnelle) et souhaite qu'il rende plus lisibles les outils de financement de la Région. Il demande que ne soit accordée, aux entreprises de l'économie sociale et solidaire du secteur marchand, aucune aide susceptible d'introduire des distorsions de concurrence avec le secteur marchand "classique", bien qu'à par ailleurs, il convient de développer leur complémentarité.

Il souhaite que les organisations représentatives de l'économie sociale et solidaire soient pleinement associées au pilotage des différents dispositifs de financement.

Pour une meilleure visibilité

Une partie de l'économie solidaire n'a pas encore de dimension juridique. Cette démarche est pourtant indispensable pour la rendre plus lisible. Le CESR recommande cependant au Conseil régional une grande vigilance dans l'établissement des critères de choix des personnes morales aidées, l'analyse juridique des statuts, certes nécessaire, n'étant pas suffisante.

.../...

.../...

Le CESR souhaite que, dans un souci de transparence, la Région demande à la Chambre régionale de l'Economie sociale, de publier une analyse de la représentativité des organismes fédératifs sur des critères simples, à définir avec ces organismes.

Le CESR se félicite du « comité de pilotage régional permanent de l'économie sociale et solidaire » et propose que la coprésidence temporaire assurée par le président de la CRES soit poursuivie. Il est, par ailleurs, favorable à l'organisation annuelle d'Assises de l'économie sociale et solidaire.

Des synergies à l'échelle régionale

Le CESR soutient la volonté de l'Exécutif de favoriser la structuration de l'économie sociale et solidaire, par des conventions régionales pluriannuelles sectorielles d'objectifs et de moyens passées avec les "têtes de réseaux" (fédérations, unions) et lui recommande de s'appuyer sur ces "têtes de réseaux" pour distribuer les aides de faible montant.

Il souhaite que le Conseil régional puisse, dans le cadre des contractualisations territoriales avec les conseils généraux, les communautés de communes et les communes, promouvoir une prise en compte de l'économie sociale et solidaire par ces collectivités, notamment dans les zones sensibles.

Le CESR est donc favorable à la création d'un "Centre Régional de Ressources de l'Économie Sociale et Solidaire", à condition que celui-ci veille au respect des subsidiarités.

Le CESR souhaite que la politique proposée par l'Exécutif contribue à développer l'innovation et l'expérimentation dans le secteur de l'économie sociale et solidaire et à favoriser une meilleure compréhension de l'Economie en général.
